

la Municipalité confirme les mesures visant à améliorer la sécurité des nuits lausannoises

Dans sa séance du 29 novembre 2012, la Municipalité de Lausanne a adopté le préavis 2012/58, confirmant sa politique en matière d'animation et de sécurité nocturnes ainsi que de préservation de l'espace public, annoncée à fin octobre. Ce premier train de mesures entrera en vigueur au printemps 2013. Le préavis 2012/58 répond également à six postulats et une motion déposés au Conseil communal.

Durant ces dernières semaines, la direction du logement et de la sécurité publique et la direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population ont poursuivi leurs discussions avec les acteurs principaux de la vie nocturne. Les concepts de sécurité seront discutés établissement par établissement dès le début de l'année 2013.

Pour rappel, les mesures proposées par la Municipalité sont les suivantes :

1. L'heure de police est fixée à 3 heures. L'horaire d'ouverture des établissements de nuit pourra toutefois être prolongé jusqu'à 5 heures, voire 6 heures sous réserve d'une modification de la loi cantonale. Ces prolongations seront soumises au respect d'un certain nombre de règles, en termes de sécurité et de conformité à la légalité notamment.
2. Le partenariat avec les clubs et les contrôles seront renforcés, notamment grâce à la nomination d'un répondant pour la vie nocturne au sein de la police lausannoise.
3. Les commerces ne seront plus autorisés à vendre de l'alcool les vendredis et samedis soirs et ne bénéficieront plus de dérogations aux horaires habituels d'ouverture.
4. La consommation d'alcool pourra être interdite à certaines heures et en certains lieux du domaine public.
5. La police pourra prononcer, en particulier à l'attention des dealers, des mesures d'interdiction de périmètre.
6. S'y ajoutent également d'autres dispositions concernant le littering ou la saisie des armes ou objets dangereux.

L'ensemble de ces mesures doit permettre d'améliorer la qualité des nuits lausannoises, d'en préserver la diversité culturelle et d'en renforcer la sécurité publique.

La direction du logement et de la sécurité publique
La direction des sports, de l'intégration et de la
protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire:

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, tél. 021 315 42 00**
- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, tél. 021 315 32 00.**

Lausanne, le 6 décembre 2012

